

- Ressources naturelles. 11. Comité des ressources naturelles, composé de quarante sénateurs.
- Immigration. 12. Comité de l'immigration et du travail, composé de trente-cinq sénateurs.
- Relations commerciales. 13. Comité des relations commerciales du Canada, composé de trente-cinq sénateurs.
- Service civil. 14. Comité de l'administration du service civil, composé de vingt-cinq sénateurs.
- Bien-être. 15. Comité de la santé publique et du bien-être, composé de trente-cinq sénateurs.
- Edifices publics. 16. Comité des édifices et des terrains publics, composé de quinze sénateurs.
- Finances. 17. Comité des finances, composé de cinquante sénateurs.
- Trafic touristique. 18. Comité du trafic touristique, composé de vingt-cinq sénateurs.
- Relations extérieures. 19. Comité des relations extérieures, composé de trente-cinq sénateurs.

Membres
ex officio.

78A. Les sénateurs qui occupent les postes de Leader du Gouvernement et de Leader de l'Opposition au Sénat sont *ex officio* membres de tous les comités permanents du Sénat.

Organisation
des comités.

79. Les comités permanents ou spéciaux se réunissent, autant que possible, le lendemain de leur nomination et élisent leur président.